



Ville de Bernay
Délibération : 07
Conseil du 6 Novembre 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2020 -

Délibération n° 62-2020

Rapporteur : Madame Claudine HEUDE

L'an deux mille vingt, le six novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Céline MENANT, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Dominique BÉTOURNÉ, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Mickaël PEREIRA à Guillaume WIENER, Françoise TURMEL à Gérard LEMERCIER, Jérôme VARANGLE à Thierry JOSSÉ, Pierre JALET à Marie-Lyne VAGNER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Nathalie PERRET à Pascal DIDTSCH.

Absents : Mickaël PEREIRA, Françoise TURMEL, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Chantal HERVIEU, Nathalie PERRET.

Date de la convocation : 31 octobre 2020.

Pierre BIBET est nommé secrétaire de séance.

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ACCES AU DROIT

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Depuis 2014, la ville de Bernay a signé une convention avec le CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit) de l'Eure afin de développer un point d'information juridique gratuit. Cette convention permet notamment, la consultation gratuite de huissiers, avocats et associations tutélaires.

Dans le cadre du Point d'Accès au Droit (PAD) de la ville, la ville de Bernay soutient l'accueil de permanences d'information juridique en direction des habitants. A ce titre, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- AVEDE-ACJE (Association d'aide aux victimes et d'actions du champ judiciaire de l'Eure) : 3100€
- ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) de l'Eure : 3 200€
- CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles) de l'Eure : 3000€

Ce soutien financier permettra de développer des temps d'accueil, d'écoute et de conseils aux habitants.

DÉLIBÉRATION :

VU les crédits ouverts au Budget Primitif 2020, Budget Principal, Solidarité et Citoyenneté, article 6574

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- **D'ACCORDER** les subventions proposées ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 10/11/2020,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

